

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Le 21 janvier deux mil dix- neuf, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Philippe VINCENT, Maire.

Etaient présents : Philippe PECKRE, Stéphane GONDARD, Michel LEBLANC, Sylvie STIENNE, Pascale VARIN, Gérard DANET, Régis MODARD, Nathalie LEVIGNEUX, Annabelle LEGRAS, Nicolas ADAM, Marie-Françoise CASTOT, Jean-Pierre FLAGUAIS,

Etaient absents : Sandrine PERRIAU pouvoir à Philippe PECKRE

Emmanuel DUFLO pouvoir à Stéphane GONDARD

Jean- Philippe LECONTE, Corine VAUCLIN, Caroline RASSET, Aude LESEIGNEUR

Secrétaire de séance : Pascale VARIN

REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, le 10 décembre dernier, a autorisé le lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux relatif à la rénovation du terrain de football, et donne lecture du rapport d'analyse réalisé par le bureau VIATECH. La commission d'appels d'offres réunie ce jour, préconise de retenir l'offre de l'entreprise Paysage ADELINE, pour un montant H.T. de 222 708. 00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'entériner le choix de la commission d'Appel d'offres,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché,
- De solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de la Préfecture de Seine Maritime, de la Fédération Française du Football.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – PROGRAMMATION FEVRIER 2019

Monsieur le Maire propose que l'accueil de loisirs sans hébergement soit organisé selon les modalités suivantes :

Date d'ouverture : du lundi 11 au vendredi 15 février 2019

La capacité d'accueil : pour la session de février 2019, la capacité d'accueil sera de 30 enfants.

Tarifs à la semaine :

Quotient familial	Tarif hebdomadaire
Inférieur à 650	52. 50 €
De 650 à 1000	55. 00 €
Supérieur à 1000	57.50 €

CONVENTION DENEIGEMENT

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention de déneigement avec Monsieur TESSON au même tarif qu'en 2018, soit 79 € H.T. de l'heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la saison 2018/2019.

RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE 2018

Monsieur Peckre présente le rapport annuel de maintenance du chauffage pour les bâtiments communaux remis par la Sté Cofely lors de la réunion du 16 janvier. Pour cette première année, les objectifs ne sont pas atteints mais compte tenu de l'importance des travaux réalisés, ceux-ci devraient s'améliorer rapidement.

SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE

Monsieur Leblanc propose de reconduire la subvention versée chaque année à l'AFFCRE pour permettre à des jeunes Bolhardais de partir en Allemagne, soit une somme de 207 € pour l'année 2019. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'inscrire cette somme au prochain budget primitif.

REMERCIEMENTS POUR LE BENEVOLAT DES ARTIFICIERS

Monsieur le Maire propose d'offrir un repas au restaurant d'une valeur de 25 €, aux artificiers bénévoles de la commune, en remerciement de leurs prestations chaque année au 14 juillet et à Noël. Le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Chantier rue Sire de Bosc Rohard : le Maître d'œuvre a été désigné, il doit se rapprocher de Véolia pour coordonner les travaux. Afin de réduire la période des travaux il a été décidé de couper cette rue à la circulation durant les travaux.